

# CARTE GRISE

## Papier à fournir

- Certificat d'immatriculation → **imprimé en mairie**
- Certificat cession du véhicule → **imprimé en mairie**
- Photocopie carte d'identité
- Control technique – 6 mois
- Justificatif de domicile (-3 mois) + si hébergé copie CNI de l'hébergeant.
- Carte grise
- La carte grise est payante en fonction des chevaux fiscaux.

## Pour les voitures étrangères

- Carte grise étrangère
- Quitus d'impôt (à demander au centre des impôts de Prades)
- Certificat de vente (étranger)
- Control technique si la voiture à + 4 ans
- Certificat de conformité
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile – 3 mois
- Cheque à l'ordre du trésor public (en fonction des chevaux)